

Aulnay le 06 avril 2023

A l'attention de Monsieur le Préfet  
du département de la Seine saint Denis

Monsieur le Préfet

Nous nous permettons de revenir sur notre courrier du 28 avril 2022, resté sans retour de votre part.

Nous insistons afin d'obtenir votre avis sur la dynamique de restriction de l'espace public sur la commune d'Aulnay sous-bois qui s'aggrave d'année en année en ne laissant aucune chance

- à la mise en place de mobilités douces,
- à la création de circulation en mode propre de bus,
- à la circulation des PMR sur des trottoirs étroits ou encombrés de poubelles comme le montrent les exemples suivants.

#### **Rue Marcel Sembat 1**



Rue Marcel Sembat, rue très fréquentée par les piétons qui attendent à un arrêt de bus et devant un bureau de la CPAM. On note la négation de la politique d'élargissement des trottoirs qui avait été entreprise par les précédents aménageurs.

Ce trottoir ainsi restreint ne permettra pas de déposer les nombreuses poubelles que cette construction amènera, à moins de se mettre en infraction avec l'article 45 de la loi du 11 février 2005 concernant l'accessibilité de la voie publique, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007

## Rue Jules Princt 1



Plus consternant, l'exemple suivant.

Il concerne la rue Jules Princt, une voie départementale, de la commune. La largeur de trottoir devant l'immeuble précédent n'est pas conservée, alors que cet axe déclaré structurant dans le PLU doit être aménagé par le département afin de créer une voie de circulation pour une ligne de bus en mode propre ainsi qu'une piste cyclable, projets évidemment compromis par cette construction.

De plus comme dans l'exemple précédent la mise place de poubelles au droit de l'immeuble ne pourra se faire sans enfreindre la loi sur l'accessibilité de la voie publique.

Trop souvent, en bien des endroits de notre commune, on voit des piétons contraints de descendre pour marcher sur la voie de circulation en raison de l'encombrement de trottoirs trop étroits.

Par ailleurs l'EPT Paris Terre d'envol a initié un Plan Local de mobilité dans le cadre des PLD en déclinaison locale du Plan de Déplacement Urbain d'île de France. Ceci a été initié afin de développer les modes actifs de déplacement, de pacifier la voirie et préconiser la mobilité douce. Compte tenu de la politique actuelle de la commune ce Plan n'a malheureusement aucune chance de se concrétiser.

Nous sollicitons une fois de plus votre retour sur le sujet général des projets d'urbanisme de la ville au regard de l'adaptation de ceux-ci à un espace urbain tourné vers la mobilité douce et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Et soucieux de la sécurité de tous les piétons.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le bureau

Copie à :

Madame la Ministre de la Transition Écologique

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Seine saint Denis